

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

---

3 JUILLET 2017

---

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE ET LE PARLEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE / FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

BRUXELLES, LE 3 JUILLET 2017

---

## MEMORANDUM D'ENTENTE

---

En complément des actions menées par le Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la coopération interparlementaire multilatérale coordonnée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au bénéfice de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, les Présidents du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, réunis les 3 et 4 juillet 2017 à Bruxelles, ont marqué leur intention de renforcer leur coopération parlementaire en créant des liens bilatéraux entre les deux institutions.

A cette fin, les parties souhaitent débattre sur des sujets d'actualité internationale relevant de la diplomatie parlementaire, enrichir, dans un esprit d'ouverture leurs connaissances mutuelles du fonctionnement de leur institution parlementaire, dans une perspective de partage de savoir-faire et de modernisation du travail parlementaire. Ils veilleront notamment à un échange d'expériences en matière de grandes législations dans des thématiques qui touchent à leurs compétences respectives.

Confirmant leur volonté commune de donner un élan durable à cette coopération bilatérale, les Présidents ont convenu de signer le présent mémo-

Président du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles

Philippe COURARD

randum d'entente prenant en compte d'une part leur attachement à la défense et à la promotion, dans les espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme et d'autre part la stratégie économique adoptée par la Francophonie au Sommet de Dakar.

Les deux parties conviennent ainsi d'organiser, à tour de rôle, dans leur assemblée respective, des réunions portant sur des thématiques concertées et d'accueillir lors de ces rencontres, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou politiques, des experts, ou encore des diplomates et de procéder, au besoin, à un encadrement de nature tant parlementaire qu'administrative en vue de promouvoir des échanges d'informations.

A ces fins, les deux parties décident de la mise en place d'un groupe d'amitié mixte qui veillera à la réalisation de ces objectifs. Chacune des délégations composées des Présidents d'assemblée ou de leur représentant et de maximum quatre parlementaires, reflètera les différentes sensibilités politiques au sein de chaque assemblée ainsi que la représentation des deux genres.

Fait à Bruxelles, le 3 juillet 2017

Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

Guillaume SORO

\* \*  
\*